

Utilisation des calculatrices électroniques à compter de la session 2018

source : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=87354

Lors des épreuves pendant lesquelles l'usage de la calculatrice sera autorisé, les candidats ne pourront désormais utiliser qu'une calculatrice disposant de la fonctionnalité "mode examen" ou une calculatrice non programmable dépourvue de mémoire alphanumérique.

Ils sont toujours soumis à la limite d'une seule calculatrice sur la table.

Le passage en mode examen bloque l'accès à la mémoire (ou l'efface dans certain cas) et les éventuelles fonctionnalités de communication Bluetooth ou wifi.

Le mode examen est indiqué par un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice (la diode clignote même lorsque la calculatrice est éteinte)

Il n'est pas possible de quitter le mode examen sans connecter la calculatrice à un ordinateur ou une autre calculatrice avec un câble.

Le « mode examen » ne doit être activé par le candidat, pour toute la durée de l'épreuve, que sur instruction du surveillant de salle lorsque le sujet de l'épreuve autorise l'usage de la calculatrice.

Pour les épreuves pendant lesquelles l'usage de la calculatrice est autorisé, **les surveillants de salle s'assureront au départ qu'aucune calculatrice n'est en mode examen, puis vérifieront que chaque calculatrice a été passée en mode examen.**

Si un candidat est déjà en mode examen avant que le surveillant de salle ne l'en est ordonné, il devra en sortir (procédure expliquée ci-dessous) puis la basculer à nouveau en mode examen sur instruction du surveillant

Procédure pour sortir du mode examen : Connecter sa calculatrice avec celle d'un autre candidat possédant un modèle similaire avec le câble adéquat et transférer un fichier.

Si le candidat ne peut pas sortir du mode examen, il ne sera pas autorisé à composer avec cette calculatrice; il devra alors attendre l'intervention du secrétariat de bac pour pouvoir l'utiliser.

Ces dispositions s'appliquent dès le bac blanc entre le 12 et le 16 février 2018